



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 70559

Texte de la question

M. Alain Marsaud * appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la négociation actuelle entre la Caisse nationale d'allocations familiales et l'État. Cette négociation, destinée à déterminer les moyens accordés à la branche famille dans le cadre du contrat d'objectifs et de gestion 2005-2008, s'avère difficile et tarde à aboutir. Ce retard génère de nombreuses difficultés. En effet, en l'absence de budget de gestion, les caisses d'allocations familiales (CAF) fonctionnent, depuis le 1er janvier 2005, sur la seule base des dépenses de l'année précédente, ce qui peut inhiber leur fonctionnement au quotidien. La situation est encore plus difficile en ce qui concerne les budgets d'action sociale. Or, c'est précisément sur le thème de l'action sociale et sur ses besoins de financement qu'achoppe la négociation en cours, en raison notamment de la forte distorsion entre les moyens proposés par l'État et les évolutions souhaitées par la Caisse nationale d'allocations familiales. Si les moyens financiers alloués à la branche famille s'avéraient insuffisants, la Caisse nationale d'allocations familiales et l'ensemble des CAF risquent de se trouver en difficulté, par rapport à la politique affichée jusque-là. Aussi, il le prie de lui indiquer l'état d'avancement de cette négociation ainsi que les choix budgétaires qui pourraient être faits au profit des caisses d'allocations familiales.

Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale d'allocations familiales et l'État ont abouti à la signature le 26 juillet 2005 de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. Pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmenteront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui sont affectés à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront ainsi presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettent de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires le seront sur la période 2005-2008. 15 000 places de plus seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. Ainsi, la politique familiale que le Gouvernement entend mener s'adaptera aux besoins des jeunes couples pour leur permettre d'avoir et d'élever le nombre d'enfants qu'ils souhaitent et de mieux concilier leur vie familiale et professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70559

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7328

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9293